

## Décision du Maire n° 2024/38

=====

### **Objet : Signature de la convention attributive de subvention pour les projets présentés par la Commune au titre de la dotation politique de la ville 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22, qui précisent les compétences du maire en matière de gestion administrative de la commune.

Vu la délibération n°2024-067 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2024 donnant, en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les opérations inscrites au budget ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Vu le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » signé le 12 avril 2024 avec l'État, le Conseil départemental de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant l'engagement de la commune depuis 2006 dans les enjeux de rénovation urbaine et de cohésion sociale au bénéfice de ses habitants et de l'amélioration de leur cadre de vie ;

Considérant que l'État s'est engagé à subventionner à hauteur de 272 414 € au titre de la dotation politique de la ville 2024, les projets d'investissement réalisés par la commune suivants :

Redynamisation commerciale au 45 Rue de la République ;

Rénovation de la Rue Kléber ;

Acquisition après travaux de l'îlot Denfert-Lavoir.

**Monsieur le Maire,  
DÉCIDE**

**DE SIGNER** une convention attributive avec l'État pour le versement d'une subvention d'un montant de 272 414 € à la commune au titre de la dotation politique de la ville 2024.

Fait à Le Teil, le 7 novembre 2024,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,

Olivier PEVERELLI